

tenir l'audience, et aussy pour reconnoistre les logis qu'il vous plaira nous donner ».

La municipalité avait reconnu que le couvent des Carmes serait le lieu le plus convenable pour cette assemblée. Ce couvent ¹, aujourd'hui détruit, était situé au faubourg Saint-Vincent, près des fossés de la Lanterne (région actuelle de la place de la Miséricorde), il portait le nom de couvent des Grands Carmes des Terreaux ou Carmes de l'ancienne Observance. Il avait été construit en 1303 ; ses religieux, qui étaient au nombre d'une quarantaine, avaient été expulsés le 30 avril 1562 par les Huguenots et ils n'y étaient rentrés que le 3 juillet 1563. Il s'étendait sur un tènement assez vaste, borné à l'est par la rue Sainte-Catherine, au midi par les fossés de la Lanterne, à l'ouest par la rue des Grandes-Auges, devenue plus tard la rue des Bouchers, au nord par la vieille rue des Auges. Son église ne fut démolie qu'en 1792 et les restes de nombre d'immeubles du couvent sont encastés dans les maisons modernes du quartier de la Martinière ou ont servi à leur édification. Les membres de la cour furent logés dans le bâtiment qui prit plus tard le nom de logis des évêques, *domus episcopalis* ; il était situé au couchant du couvent et à l'est de l'ancienne rue des Auges ; il fut démoli de 1754 à 1758.

La comptabilité de Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octrois de la ville, nous renseigne sur l'organisation matérielle des locaux et sur les frais ². Pelègre Bourdet, maistre charpentier de la ville fera poser « les deux barreaux pour ladicte séance, l'ung à la grand salle de l'audiance et l'autre à la chambre des Tornelles, le tout bon boys sappin » ; il disposera « les bureaux nécessaires es dictes deux chambres », il est chargé de travaux de consolidation de la chambre de la Tournelle. Il confectionnera une table à six tréteaux pour le greffe criminel, il « fournira les traps et postz pour faire le four du pâtissier de la dicte cour » ; au greffe des présentations il fera deux petits bureaux avec un petit banc et « mettra des

1. Brouchoud, Histoire du couvent des Grands Carmes de Lyon (*Revue du Lyonnais*, 1888-1889, 5^e s., VI, 163 et VII, 104). Cet article contient un dessin représentant le *Conventus Carmelitarum Lugduni*, d'après le dessin original conservé aux archives de l'ordre des Grands Carmes au Couvent de Sainte-Marie Transpontine à Rome. Voir aussi le grand plan scénographique de Lyon qui est aux *Archives municipales* et dont il y a eu de nombreuses reproductions (Braun, Menestrier, etc.).

2. *Archives municipales*, CC 1465. — V. aussi *ibid.*, BB 133.